

écosystémique découlait du besoin de tenir compte d'une vaste gamme d'activités économiques et sociales dans le bassin des Grands Lacs afin d'éliminer les sources ponctuelles et diffuses de pollution.

Ce qui a débuté comme une entreprise visant à lutter contre la pollution s'est transformé en un vaste plan d'action conçu pour restaurer et protéger un écosystème. Les travaux entrepris aux termes de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs ont constitué un modèle pour les plans d'action écosystémique ultérieurs, qui comprennent maintenant l'Initiative de l'écosystème du bassin de Géorgie, l'Initiative des écosystèmes des rivières du Nord, Grands Lacs 2020, Saint-Laurent Vision 2000, le Plan d'assainissement du littoral atlantique et l'Initiative des écosystèmes nordiques (la plus récente). Couvrant plus de 40 p. 100 du territoire canadien à partir du Yukon vers l'ouest jusqu'au Labrador dans l'est, l'Initiative des écosystèmes nordiques fait appel à des partenariats axés sur les priorités des écosystèmes concernant la biodiversité, les contaminants, les substances toxiques, les incidences des grands travaux d'aménagement et le changement atmosphérique.

Le Plan d'action Saint-Laurent est le résultat d'une décision prise en 1988 par le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec en vue d'assainir et de protéger le fleuve de façon conjointe. Ce plan a été renouvelé en 1994 sous le nom de Saint-Laurent Vision 2000, puis renouvelé de nouveau en 1998 pour cinq ans. En 1989, le gouvernement fédéral a lancé un plan d'action quinquennal pour les Grands Lacs afin de

### Initiatives axées sur l'écosystème

